



# MANDAT DE NÉGOCIATION POUR LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUSICIENS (FCM)

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)

<b>AU :</b>	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance
<b>RÉUNION :</b>	Les 23 et 24 février 2016
<b>DE :</b>	Josée Girard, vice-présidente, Personnes et Culture
<b>DÉCISION RECHERCHÉE:</b>	Approbation du Conseil d'administration pour :
<b>PROCHAINES ÉTAPES :</b>	Début des négociations
<b>DATE :</b>	Le 22 janvier 2016



## CONTEXTE

- La Fédération canadienne des musiciens est un syndicat d'artistes accrédité en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste* qui représente les musiciens. La convention est un accord-cadre assujetti à la législation en matière de droit d'auteur, et les taux sont les cachets minimaux. La convention a une portée nationale.
- 
-



## ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

### ■ CBC/Radio-Canada demande :

- 
- 
- 
- 
- 

(1)



# AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

## AVANTAGES

- 
- 

## RISQUES

-



# AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)



# CRITÈRES DE RÉUSSITE



s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)



## RÉSOLUTION

- Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil d'approuver le mandat de négociation avec la Fédération canadienne des musiciens (FCM) tel que présenté.